

DELIBERATION n° 70-18 du 1er DECEMBRE 1970

portant adoption définitive d'un avis conforme
des Commissions réunies des Finances et Redevances,
des Travaux et Programmes du 9 février 1970

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin
"Seine-Normandie",

- Vu l'avis conforme des Commissions réunies des Finances et
Redevances, des Travaux et Programmes du 9 février 1970 ,

- Vu l'approbation donnée par le Conseil d'Administration du
18 février 1970 ,

DELIBERE

L'avis conforme des Commissions réunies du 9 février 1970 pour l'aide
accordée à la Société Industrielle de Cellulose d'ALIZAY (SICA d'ALIZAY) est
approuvé définitivement.

Cette aide est fixée sur la base d'un montant maximum de travaux
évalué à 15.000.000 F moyennant un prêt égal à 10 % de cette somme, soit
1.500.000 F et une avance sans intérêt, remboursable en 10 ans, de 25 % de cette
même somme, soit 3.750.000 F .

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

Le Président
du Conseil d'Administration